

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA COMMUNICATION
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

Gap, le 28 février 2017

28, Rue Saint-Arey
05011 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Passage en niveau « fort » du risque d'avalanche (4 sur une échelle de 5)
sur l'ensemble des massifs haut-alpins
Usagers de la montagne, prudence !**

Suite aux récentes chute de neige, Météo France vient de passer le risque d'avalanche sur l'ensemble des massifs des Hautes-Alpes en niveau fort (4 sur une échelle de 5).

En effet, les chutes de neige de ce jour, qui se poursuivront lors de la journée de demain, entraînent une instabilité du manteau neigeux et la formation de nombreuses plaques souvent piégeuses car d'aspect encore poudreux, en particulier sur les massifs du Champsaur et du Dévoluy.

En conséquence, le **risque d'avalanches déclenchées spontanément ou au passage d'un skieur ou randonneur est localement fort.**

Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Hautes-Alpes, en appelle à la **responsabilité de tous les usagers de la montagne** qui doivent savoir renoncer en cas de danger. La Préfète **déconseille fortement toute sortie en-dehors des domaines skiables et rappelle les conseils de prudence :**

- **Préparer sa sortie** : s'informer sur les conditions météorologiques (www.meteofrance.com) et auprès des professionnels de la montagne ;
- **Prévoir un équipement adapté** aux conditions climatiques et à son niveau physique et de connaissances ;
- **Savoir renoncer** : l'humilité ne retire rien à la liberté de la pratique sportive en montagne.